

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202408/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 20/08/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 27 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 août 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : GANDON Sébastien, HUBERT Florence, LANDRY Jacques, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

Mme ANNIC Ann qui donne pouvoir à Mme ROPARS Martine
M ANNIC Régis donne pouvoir à Mme HUBERT Florence
Mme HULOT Valérie donne pouvoir à M URIEN Jean-Pierre
M LEBouc Jacky donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
M LEFFRAY Stéphane donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENTS DURABLES – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

M. le Maire rappelle que lors de sa séance plénière du 24 juin 2022, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M€ afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Le Maire donne lecture de la convention d'investissements durables proposée par le Département.

La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 43 540 € avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner nos projets :

- Renaturation du plateau scolaire
- Rénovation de l'église
- Réfection de la toiture de l'atelier municipal de La Blanchardière pour permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve les projets d'investissement : renaturation du plateau scolaire, réfection du clocher de l'église et réfection de la toiture de l'atelier municipal de La Blanchardière pour permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque
- Sollicite une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 43 540 €
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

